

Établissement du contexte (§ 5.3)

Responsable : Direction

Suppléant : Responsable de processus

L'organisme énonce clairement ses objectifs, définit les paramètres internes et externe à prendre en compte dans le management du risque et détermine le domaine d'application et les critères de risques pour la suite du processus.

1. Établissement du contexte	1
2. Établissement du contexte externe (§ 5.3.2)	1
3. Établissement du contexte interne (§ 5.3.3)	2
4. Établissement du contexte du processus de management du risque (§ 5.3.4)	2
5. Définition des critères de risque (§ 5.3.5)	2

1. Établissement du contexte

En établissant le contexte, l'organisme énonce clairement ses objectifs, définit les paramètres internes et externes à prendre en compte dans le management du risque, et détermine le domaine d'application et les critères de risque pour la suite du processus.

Bien que la plupart de ces paramètres soient semblables à ceux pris en compte dans la conception du cadre organisationnel de management du risque (voir 4.3.1) pour l'établissement du contexte du processus de management du risque, ils doivent être examinés en détail, notamment en ce qui concerne la façon dont ils se rattachent au domaine d'application du processus spécifique de management du risque.

Remarque

En établissant le contexte, l'organisme énonce clairement ses objectifs, définit les paramètres internes et externes à prendre en compte dans le management du risque, et détermine le domaine d'application et les critères de risque pour la suite du processus.

Bien que la plupart de ces paramètres soient semblables à ceux pris en compte dans la conception du cadre organisationnel de management du risque (voir 4.3.1) pour l'établissement du contexte du processus de management du risque, ils doivent être examinés en détail, notamment en ce qui concerne la façon dont ils se rattachent au domaine d'application du processus spécifique de management du risque.

2. Établissement du contexte externe (§ 5.3.2)

- Établir l'ensemble des facteurs et tendances ayant ou pouvant avoir une incidence sur les atteintes des objectifs
- Mesurer la perception et la valeur que les parties prenantes externes accordent aux risques identifiés

Au niveau international, national, régional et / ou local, identifier l'environnement :

- Social / Culturel
- Politique
- Légal / Réglementaire
- Financier
- Technologique
- Économique
- Naturel
- Concurrentiel

Contexte externe

Le contexte externe est l'environnement externe dans lequel l'organisme cherche à atteindre ses objectifs.

Établissement du contexte

Définition des paramètres externes et internes à prendre en compte lors du management du risque et définition du domaine d'application ainsi que des critères de risque pour la politique de management du risque.

3. Établissement du contexte interne (§ 5.3.3)

- Mesurer la perception et la valeur que les parties prenantes internes accordent aux risques identifiés
- Identifier la forme et l'étendue des relations contractuelles entre les parties prenantes internes

Identifier :

- La gouvernance, l'organisation, les rôles et les responsabilités
- Les politiques, les objectifs et les stratégies mises en place pour les atteindre
- Les aptitudes en ressources et connaissance
- La culture de l'organisme
- Les systèmes et flux d'information internes et externes
- Les processus de prise de décision (formels et informels)
- Les normes, principes directeurs et modèles de l'organisme

Contexte interne

Environnement interne dans lequel l'organisme cherche à atteindre ses objectifs

Établissement du contexte

Définition des paramètres externes et internes à prendre en compte lors du management du risque et définition du domaine d'application ainsi que des critères de risque pour la politique de management du risque.

4. Établissement du contexte du processus de management du risque (§ 5.3.4)

- Identifications et spécification des décisions à prendre
- Identification des études requises (étendues, objectifs)
- Identification des ressources à allouer

Définir :

- Les buts et objectifs du management
- Les responsabilités relatives au processus
- Le domaine d'application et étendu du management (inclus / exclu)
- Le temps et le lieu du sujet étudié
- La relation du sujet étudié avec les autres projets, processus ou activités de l'organisme
- La méthode d'appréciation du risque
- La méthode d'évaluation de la performance et de l'efficacité du management du risque

5. Définition des critères de risque (§ 5.3.5)

- Définition de critères permettant d'évaluer l'importance du risque
- Critères reflétant les valeurs, les objectifs et les ressources de l'organisme pouvant découler :
 - d'obligations légales et réglementaires
 - d'autres exigences auxquelles répond l'organisme
- Critères en cohérence avec la politique de management du risque de l'organisme

Définir les critères en début de tout processus de management du risque

Il convient de tenir compte, entre autre, des facteurs suivants :

- Nature et type de causes et de conséquences pouvant survenir (façon dont elles font être mesurées)
 - Méthode de définition de la vraisemblance et de la détermination du niveau de risque
 - Échelle de la vraisemblance et / ou de la ou des conséquences
 - Avis des parties prenantes
 - Niveau à partir duquel le risque devient acceptable ou tolérable
-

- Prise en compte ou non de combinaisons de plusieurs risques (méthode utilisée et combinaisons considérées)

Revoir continuellement les critères

Pour prendre en compte les évolutions pouvant faire évoluer les causes et les conséquences
